



14-16 rue des Lilas 75019 PARIS
tél. 01 42 02 30 80 – fax 01 42 02 34 01



153,155, rue de Rome
75017 PARIS
Tél. 01 44 01 06 00



LA FIN DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN FRANCE ?

Depuis 2011, les enseignants artistiques titulaires du Diplôme d'État sont dans une situation d'extrême précarité, aucun concours du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique de 2ème classe n'a été organisé et aucun n'est prévu !

Cela fait donc plus de 6 ans que les jeunes professionnels sont illégalement contractuels sur des emplois permanents, alors que dans toutes les autres filières de la fonction publique territoriale, les concours sont organisés en moyenne tous les 2 ans.

A terme, la mort du service public de l'enseignement artistique est programmée. Les enseignants des écoles de musique et conservatoires sont déjà malmenés car souvent embauchés à temps non complet. Ils sont également victimes de pressions de la part de bon nombre de collectivités sous forme de menaces sur la pérennité de leurs postes.

Les conséquences de l'absence de concours commencent à se faire sentir sur l'ensemble du territoire : fermeture de classes, déclassement des établissements, baisse du nombre d'heures, remplacement des cours individuels par des cours collectifs, augmentation des coûts d'inscription créant ainsi pour les usagers des inégalités de l'offre d'enseignement artistique.

**Plusieurs lettres ont été envoyées à la Fédération Nationale des Centres de Gestion ainsi qu'à la DGCL pour qu'un concours soit organisé.
Ces lettres sont restées sans réponse !**

Enseignants Artistiques, Artistes-interprètes (Musiciens, Lyriques, Chorégraphiques et Dramatiques), Directeurs d'établissements artistiques, usagers des conservatoires, amateurs (musiciens, danseurs, comédiens, chanteurs), etc.

**MOBILISEZ-VOUS POUR QUE
LES CONCOURS SOIENT À NOUVEAU ORGANISÉS :
SIGNEZ CETTE PÉTITION !**